

**REPONSE A LA QUESTION ORALE  
DEPOSE PAR LE GROUPE « LES VERTS »**

Cher collègue,

Vous m'avez interrogé sur ma réaction aux décisions du Ministre de l'Équipement et des Transports sur le prolongement des autoroutes A 104 et A 12.

Ce que j'en pense, très simplement, c'est que le ministre a fait les pires choix de tracés qu'il pouvait faire sur ces deux opérations. Je l'ai d'ailleurs indiqué au Préfet Landrieu hier. Et j'aurais l'occasion de le redire directement au Ministre Perben dans les prochains jours.

Pour aller au-delà de cette réaction épidermique mais raisonnée, je dois tout d'abord rappeler que depuis 1998, j'ai constamment et obstinément fait prévaloir la priorité aux transports collectifs dans nos politiques. Cette volonté s'est progressivement installée dans nos budgets et a trouvé un nouveau champ et une nouvelle dynamique avec le transfert du STIF aux collectivités territoriales. Enfin, le SDRIF en cours d'élaboration inscrira définitivement cette orientation dans une perspective de long terme.

Vous faites référence aux débats publics organisés cette année sur les projets de prolongement de l'A 104 et de l'A 12, et aux positions que les représentants de la Région ont pu y faire valoir.

Notre majorité n'a pas eu une position unifiée dans la durée sur ces deux dossiers. La décision du ministre a le mérite de nous réconcilier entre nous et avec les populations concernées qui auraient à souffrir de la mise en œuvre des projets retenus par l'État.

Et là, au-delà du Président de région, c'est l'élu conflanais qui vous répond, directement concerné qu'il est par un choix inepte et destructeur pour des villes et des populations dont certaines sont déjà en grandes difficultés.

Dans ces conditions, je persiste à dire que l'urgence consiste toujours à mener au plus vite les études et les travaux de requalification et de mise en sécurité de la RN 10 dans la traversée de Saint Quentin en Yvelines et je confirme que la Région est toute prête à poursuivre et consolider l'effort qu'elle a déjà consenti tout au long du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 en faveur de cette opération inscrite au contrat à sa demande.

Cette position est tout aussi valable dans le cas de l'A 104, et de la RN 184. Là encore, la mise en sécurité et la requalification de la RN 184 entre Saint Germain et Conflans-Sainte-Honorine ont été inscrites au Contrat de Plan 2000-2006 à la demande de la Région et restent l'urgence majeure.